



EQUIPE ENTRÉE

89^e EDITION



RALLYE MONTE-CARLO

110th ANNIVERSARY

110



www.acm.mc

18-24
JANVIER
2021



© 2020 ACM - www.acm.mc



ITINERAIRE

THURSDAY 21 JANUARY 2021						
TC	LOCATION	SS km	Liaison km	Total km	Target time	First car due
0	Gap		0,00	0,00		13h10
	Refuel (FIA & ACM fuels) - Gap	R.Z.1	(3,63)			
	Distance to next refuel	(41,36)	(91,33)	(132,69)		
1	Saint-Disdier		46,61	46,61	0h55	14h05
SS 1	Saint-Disdier - Corps (Live TV)	20,58				14h08
2	Saint-Maurice		18,22	38,80	0h55	15h03
SS 2	Saint-Maurice - Saint-Bonnet	20,78				15h06
2A	Gap - Technical Zone IN		23,98	44,76	0h55	16h01
2B	Gap - Technical Zone OUT - Flexi-Service IN		0,15	0,15	0h10	16h11
	Flexi-Service A (Gap)	41,36	88,96	130,32	0h45+3	
2C	Gap - Flexi-Service OUT - Parc Fermé IN		1,30	1,30		16h59
	Early check-in allowed					
	All cars (except restarting crews) must be returned to Parc Fermé no later than					19h30
	DAY 1 : TOTALS	41,36	90,26	131,62		
	Sunrise : 08h05 (Gap) - 07h57 (Monaco)		Sunset : 17h28 (Gap) - 17h25 (Monaco)			

SECTION 1

VERSION 4 - 13.01.2021



WRC



RALLYE MONTE-CARLO

FRIDAY 22 JANUARY 2021						
TC	LOCATION	SS km	Liaison km	Total km	Target time	First car due
2D	Gap - Parc Fermé OUT - Service IN		0,00	0,00		05h04
	Service B (Gap)		0,00	0,00	0h15+3	
2E	Gap - Service OUT		1,30	1,30		05h22
	Refuel (FIA & ACM fuels) - Gap	R.Z.2	(3,40)			
	Distance to next refuel	(41,23)	(93,15)	(134,38)		
3	Aspremont		38,76	38,76	0h45	06h07
SS 3	Aspremont - La Bâtie-des-Fonts 1	19,61				06h10
4	Chalancon		35,40	55,01	1h15	07h25
SS 4	Chalancon - Gumiane 1	21,62				07h28
	Refuel (FIA & ACM fuels) - Les Pilles	R.Z.3	(22,39)			
	Distance to next refuel	(22,24)	(103,47)	(125,71)		
5	Montauban-sur-l'Ouvèze		59,07	80,69	1h30	08h58
SS 5	Montauban-sur-l'Ouvèze - Villebois-les-Pins	22,24				09h01
5A	Gap - Technical Zone and Regroup IN		61,94	84,18	1h35	10h36
5B	Gap - Technical Zone and Regroup OUT - Service IN		0,15	0,15	0h20	10h56
	Service C (Gap)	63,47	196,62	260,09	0h30+3	
5C	Gap - Service OUT		1,30	1,30		11h29
	Refuel (FIA & ACM fuels) - Gap	R.Z.4	(3,40)			
	Distance to next refuel	(41,23)	(93,15)	(134,38)		
6	Aspremont		38,76	38,76	0h45	12h14
SS 6	Aspremont - La Bâtie-des-Fonts 2	19,61				12h17
7	Chalancon		35,40	55,01	1h15	13h32
SS 7	Chalancon - Gumiane 2 (Live TV)	21,62				13h38
	Refuel (FIA & ACM fuels) - Les Pilles	R.Z.5	(22,39)			
	Distance to next refuel	(0,00)	(122,18)	(122,18)		
8A	Gap - Technical Zone IN		118,98	140,60	2h30	16h08
8B	Gap - Technical Zone OUT - Flexi-Service IN		0,15	0,15	0h10	16h18
	Flexi-Service D (Gap)	41,23	194,59	235,82	0h45+3	
8C	Gap - Flexi-Service OUT - Parc Fermé IN		1,30	1,30		17h06
	Early check-in allowed					
	All cars (except restarting crews) must be returned to Parc Fermé no later than					19h45
DAY 2 : TOTALS			104,70	392,51	497,21	

Sunrise : 08h04 (Gap) - 07h57 (Monaco)

Sunset : 17h30 (Gap) - 17h27 (Monaco)

VERSION 4 - 13.01.2021



WRC



RALLYE MONTE-CARLO

SATURDAY 23 JANUARY 2021						
TC	LOCATION	SS km	Liaison km	Total km	Target time	First car due
8D	Gap - Parc Fermé OUT - Service IN		0,00	0,00		05h19
	Service E (Gap)		0,00	0,00	0h15+3	
8E	Gap - Service OUT		1,30	1,30		05h37
	Refuel (FIA & ACM fuels) - Rousset	R.Z.6	(22,84)			
	Distance to next refuel	(18,31)	(35,01)	(53,32)		
9	La Bréole		30,79	30,79	0h50	06h27
SS 9	La Bréole - Selonnet	18,31				06h30
	Refuel (FIA & ACM fuels) - Rousset	R.Z.7	(27,06)			
	Distance to next refuel	(20,48)	(155,85)	(176,33)		
10	Saint-Clément		78,20	96,51	1h45	08h15
SS 10	Saint-Clément - Freissinières	20,48				08h18
10A	Gap - Technical Zone and Regroup IN		80,42	100,90	1h50	10h08
10B	Gap - Technical Zone and Regroup OUT - Service IN		0,15	0,15	0h20	10h28
	Service F (Gap)	38,79	190,86	229,65	0h45+3	
10C	Gap - Service OUT		1,30	1,30		11h16
	Refuel (FIA & ACM fuels) - Rousset	R.Z.8	(22,84)			
	Distance to next refuel	(18,31)	(139,42)	(157,73)		
11	La Bréole		30,79	30,79	0h49	12h05
SS 11	La Bréole - Selonnet (Live TV)	18,31				12h08
	Refuel (FIA & ACM fuels) - Puget-Théniers	R.Z.9	(131,47)			
	Distance to next refuel	(0,00)	(159,17)	(159,17)		
11A	Monaco - Parc Fermé IN		211,37	229,68	4h00	16h08
	Early check-in allowed					
DAY 3 : TOTALS		57,10	434,32	491,42		

Sunrise : 08h04 (Gap) - 07h56 (Monaco)

Sunset : 17h31 (Gap) - 17h28 (Monaco)

VERSION 4 - 13.01.2021



WRC

FIA

RALLYE MONTE-CARLO

SUNDAY 24 JANUARY 2021						
TC	LOCATION	SS km	Liaison km	Total km	Target time	First car due
11B	Monaco - Parc Fermé OUT - Tyre Fitting Zone IN		0,00	0,00		06h42
Tyre Fitting Zone (Monaco)						
11C	Monaco - Tyre Fitting Zone OUT		0,13	0,13	0h15	06h57
	Refuel (FIA & ACM fuels) - Puget-Théniers	RZ10	(79,14)			
	Distance to next refuel	(27,24)	(29,65)	(56,89)		
12	Puget-Théniers		80,12	80,12	1h30	08h27
SS 12	Puget-Théniers - La Penne 1	12,93				08h30
12A	Briançonnet - Regroup IN		18,96	31,89	0h45	09h15
12B	Briançonnet - Regroup OUT		0,10	0,10	0h45	10h00
13	Briançonnet		2,02	2,02	0h05	10h05
SS 13	Briançonnet - Entrevaux 1 (Live TV)	14,31				10h08
	Refuel (FIA & ACM Fuels) - Puget-Théniers	RZ11	(7,59)			
	Distance to the end of the rally	(27,24)	(109,23)	(136,47)		
14	Puget-Théniers		8,57	22,88	0h34	10h42
SS 14	Puget-Théniers - La Penne 2	12,93				10h45
14A	Briançonnet - Regroup IN		18,96	31,89	0h40	11h25
14B	Briançonnet - Regroup OUT		0,10	0,10	0h45	12h10
15	Briançonnet		2,02	2,02	0h05	12h15
SS 15	Briançonnet - Entrevaux 2 (Power Stage - Live TV)	14,31				12h18
15A	Monaco - Technical Zone IN Early check-in allowed		87,07	101,38	1h50	14h08
15B	Monaco - Technical Zone OUT - Parc Fermé IN Early check-in allowed		0,10	0,10	0h10	14h18
DAY 4 : TOTALS		54,48	218,15	272,63		
Sunrise : 07h55 (Monaco)		Sunset : 17h29 (Monaco)				

VERSION 4 - 13.01.2021



VOITURES ADMISES AU 89° RALLYES DE MONTECARLO

CLASSES		GROUPES
RC1	World Rally Cars: moteur 1.6 T	<ul style="list-style-type: none"> • World Rally Cars, conformes à l'Art. 255A de l'Annexe J 2021, lorsque conduites par un pilote ayant obtenu l'approbation de la FIA • World Rally Cars homologuées avant le 31.12.2013, conformes à l'extension d'homologation 100/01 KSR et à son extension WR, ainsi qu'à l'Art. 255A de l'Annexe J 2013. Seules les voitures WRC dotées d'un passeport de la FIA délivré avant le 31/12/2016 sont admises. • World Rally Cars homologuées à partir du 01.01.2014, conformes à l'extension d'homologation 200/01 WRC ainsi qu'à l'Art. 255A de l'Annexe J 2016. Seules les voitures WRC dotées d'un passeport de la FIA délivré avant le 31/12/2016 sont admises. • World Rally Cars homologuées à partir du 01.01.2015, conformes à l'extension d'homologation 300/01 WRC et à l'Art. 255A de l'Annexe J 2016. Seules les voitures WRC dotées d'un passeport FIA délivré avant le 31/12/2016 sont admises.
RC2	Groupe Rally 2 Groupe Rally2 kit	Voitures du Groupe Rally 2 conformes à l'Art. 261 de l'Annexe J 2021. Voitures du Groupe Rally2 Kit conformes à l'Art. 260E de l'annexe J 2021
RGT	Voitures RGT	<ul style="list-style-type: none"> • Voitures du Groupe RGT conformes à l'Art. 256 de l'Annexe J 2019. • Voitures du Groupe RGT conformes à l'Art. 256 de l'Annexe J 2021.
RC3	Rally3 (atmo entre 1390 cm ³ et 2000 cm ³ et turbo entre 927 cm ³ et 1620 cm ³)	Voitures du Groupe Rally3 homologuées à partir du 01/01/2021 et conformes à l'Art. 260 de l'Annexe J 2021
RC4	Rally4 (atmo entre 1390 cm ³ et 2000 cm ³ et turbo entre 927 cm ³ et 1333 cm ³)	<ul style="list-style-type: none"> • Voitures du Groupe Rally4 homologuées à partir du 01/01/2019 et conformes à l'Art. 260 de l'Annexe J 2021. • Voitures du Groupe R2 homologuées avant le 31/12/2018 et conformes à l'Art. 260 de l'Annexe J 2018
	R3 (atmo entre 1600 cm ³ et 2000 cm ³ et turbo entre 1067 cm ³ et 1333 cm ³)	Voitures du Groupe R homologuées avant le 31/12/2019 et conformes à l'Art. 260 de l'Annexe J 2019
	R3 (turbo jusqu'à 1620 cm ³ / nominal)	Voitures du Groupe R homologuées avant le 31/12/2019 et conformes à l'Art. 260d de l'Annexe J 2019
RC5	Rally5 (atmo jusqu'à 1600 cm ³ et turbo jusqu'à 1333 cm ³)	Voitures du Groupe Rally5 homologuées à partir du 01/01/2019 et conformes à l'Art. 260 de l'Annexe J 2021.
	Rally5 (atmo jusqu'à 1600 cm ³ et turbo jusqu'à 1067 cm ³)	Voitures du Groupe R1 homologuées avant le 31/12/2018 et conformes à l'Art. 260 de l'Annexe J 2018.



CONTROLES A EFFECTUER

2020 - CAR SCRUTINEERING SHEET						
CAR NUMBER	<input type="text"/>	RALLY	<input type="text"/>			
CAR MANUFACTURER	<input type="text"/>					
CAR MODEL	<input type="text"/>					
CLASS / Change of class (if applicable)	<input type="text"/>					
COCKPIT / ENGINE COMPARTMENT		OK	NOT OK	Number	Remarks	Solved
FIA HOMOLOGATION FORM	<i>Original and complete</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	← 1	<input type="checkbox"/>
FIA PASSPORT	<i>(Compulsory for WRC, RS, R-GT)</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	← 2	<input type="checkbox"/>
EXTERNAL CIRCUIT BREAKER	<i>Test & sign (base 12cm)</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>		<input type="checkbox"/>

Sur la liste des « Vérifications techniques avant départ » :

Inscrire:

N° de course (**CAR NUMBER**);

Constructeur automobile (**CAR MANUFACTURER**);

Modèle de voiture (**CAR MODEL**);

Classe (**CLASS**)

Demander fiche d'homologation. voiture et la variante/extension applicable.

Ecrivez le numéro d'homologation dans l'espace approprié **(1)**

Demander le passeport technique FIA (obligatoire pour WRC, Rally2, R-GT).

Ecrivez le numéro de passeport technique dans l'espace approprié **(2)**

Faire effectuer au concurrent le test d'arrêt du véhicule au moyen de le coupe-circuit externe obligatoire

Vérifier que le informations de la classe et le groupe de la liste des engagés ACM ils sont les mêmes à ceux de la voiture que vous verifiez, a défaut, le signaler dans les notes au fond de la check-list et le communiquer au Responsable

Vérifier que l'éventuel protège carter soit démonté et à bord, pour faciliter le plombage (si nécessaire)

Vérification de la préparation pour le plombage de la voiture et pièces de rechange (trous percés...) concernant:-Chassis (tous) - Moteur (tous) (bloc) - Turbo : tous - Transmission : pilotes prioritaires FIA.

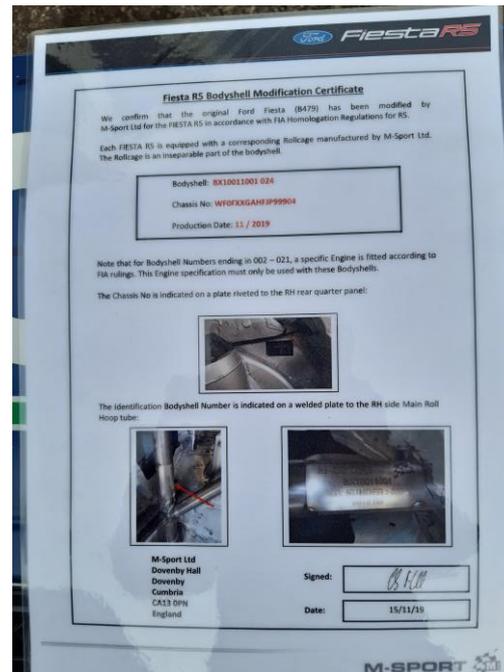
Informé de la nécessité de rendre visibles les données des extincteurs et des réservoirs





CERTIFICAT HOMOLOGATION CHASSIS

Pour les véhicules WRC R5, un document indiquant le numéro de châssis et le numéro de carrosserie est requis



CERTIFICAT HOMOLOGATION ARCEAU

Dans le cas où une voiture utilise un arceau de sécurité qui n'est pas inclus dans la fiche d'homologation ou qui n'est pas conforme à l'annexe j, le concurrent doit montrer un certificat délivré par une ASN





FICHE HOMOLOGATION CATALYSEUR

Toutes les voitures doivent être équipées d'un catalyseur.
S'il ne s'agit pas de l'original, il doit être approuvé (présent dans la liste technique 8) et accompagné d'un document spécifique



REGLEMENT PARTICULIER ART 11. VÉRIFICATIONS TECHNIQUES, MARQUAGE ET PLOMBAGE

11.1

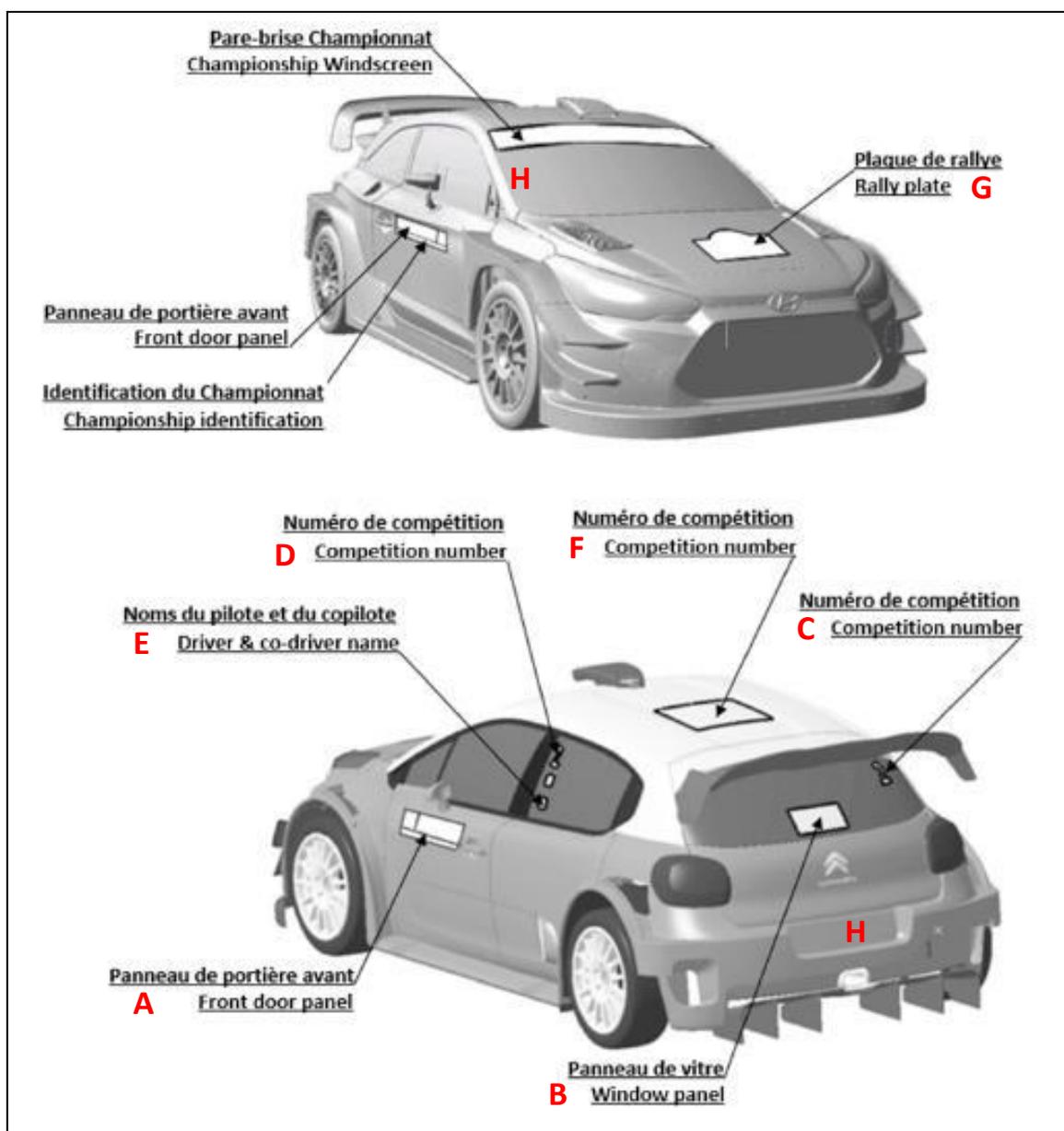
- a) Les voitures peuvent être présentées aux vérifications techniques par un représentant de l'équipe.
- b) Un seul véhicule < 3.5 t contenant les pièces de rechange sera autorisé par Concurrent.
- a) Les protège-carter des voitures doivent être enlevés pour le plombage des boîtes de vitesses et des différentiels et être gardés avec la voiture aux fins du pesage.
- b) Toutes les voitures doivent avoir leur bloc moteur muni d'un trou d'au moins 2 mm de diamètre à un emplacement visible lors de l'ouverture du capot moteur, pour le passage du fil de plombage.
- c) L'équipage doit présenter la fiche d'homologation certifiée complète de la voiture.
- d) Les Commissaires Techniques peuvent demander d'identifier la voiture. Le châssis et le bloc moteur devront être marqués.
- e) L'équipage doit présenter la fiche d'homologation certifiée complète de la voiture.
- f) Les Commissaires Techniques peuvent demander d'identifier la voiture. Le châssis et le bloc moteur devront être marqués.
- g) Suite aux vérifications techniques, en cas de non-conformité d'une voiture à la réglementation technique et/ou de sécurité, les Commissaires Sportifs peuvent fixer un délai pour la mise en conformité de cette voiture ou lui refuser le départ.



NUMEROS DE COMPETITION / NOMS DES PILOTES / PUBLICITE:

PLATES, NAMES & NUMBERS		OK	NOT OK	Remarks	Solved
DRIVER / CODRIVER NAMES	<i>Driver name always on top (white text; 6 cm high)</i>				
Flags	<i>Flags of driver / codriver passport</i>				
RALLY PLATES	<i>Bonnet, front doors, roof, side & rear windows (Doors plate number on front)</i>				
PROMOTER ADVERTISING	<i>Windscreen & below door panels (Priority drivers only)</i>				
ADVERTISING	<i>(Not allowed on windows)</i>				
Windscreen / Rear window	<i>(Windscreen: Max 15cm Rear window: max 8cm on top)</i>				

ANNEXE IV : NUMEROS DE COURSE ET PLAQUE DU RALLYE





W2C

FIA



NUMEROS DE COURSE ET PUBLICITE OBLIGATOIRE :

- A. **DEUX PANNEAUX DE PORTIERES** (67 cm x 17 cm) Chaque panneau sera placé à l'horizontale sur le bord d'attaque de chaque portière avant, le numéro place vers l'avant (des deux côtés). Le sommet du panneau devra se trouver entre 7 et 10 cm en dessous de la limite inférieure de la vitre. Aucun motif autre que la livrée de la voiture ne devra être placé à moins de 10 cm de ce panneau.
- B. **UN PANNEAU DE VITRE ARRIERE** (30 cm x 10 cm) à apposer au bas de la vitre arrière, au centre.
- C. **UN NUMERO DE VITRE ARRIERE** (hauteur 14 cm) à apposer au sommet de la vitre arrière, à droite.
- D. **DEUX NUMEROS DE VITRES LATERALES** (hauteur 20 cm) apposé sur les vitres latérales arrière, adjacents aux noms de l'équipage.
- E. **DEUX NOMS DES PILOTES ET COPILOTES** (voir RSCMR-FIA Art 19.1) Ces stickers ne sont pas fournis par l'Organisateur.
- F. **UN PANNEAU DE TOIT** (50 cm x 52 cm) le sommet orienté vers l'avant de la voiture.
- G. **UNE PLAQUE AVANT** (43 cm x 20 cm) 
- H. **NUMERO D'IDENTIFICATION** (21 x 14 cm) A poser sur le pare-brise avant en haut à gauche côté copilote et sur l'emplacement de la plaque d'immatriculation arrière.

REGLEMENT PARTICULIER ART 6. PUBLICITÉ ET IDENTIFICATION

- 6.1 La publicité obligatoire des Organismes qui sera apposée sur les voitures participant au « 89e Rallye Automobile Monte-Carlo » sera communiquée par un additif.
La publicité facultative des Organismes qui sera apposée sur les voitures participant au « 89e Rallye Automobile Monte-Carlo » sera communiquée par un additif.
Sur le territoire monégasque, la publicité pour le tabac et les boissons alcoolisées n'est pas interdite. La publicité pour le tabac et les boissons alcoolisées est interdite sur le territoire Français. Ces lois s'appliquent aux voitures de course, véhicules d'assistance, matériel et vêtements.
- 6.2 L'organisateur fournira à tous les concurrents les numéros de course et les plaques de rallye conforme à l'Art. 27 du RS CMR FIA 2021. Les plaques et les numéros de compétition doivent figurer sur les voitures pendant toute la durée de la compétition.



WRC

FIA

RALLYE MONTE-CARLO

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des véhicules de rallyes (décret n°2012-312 du 5/03/2012 modifiant l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés des 14 & 28/03/2012)

l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210 mm x 140 mm) situés à l'avant et à l'arrière du véhicule (voir annexe IV du présent règlement). Le numéro d'identification sera celui attribué par l'Organisateur en tant que numéro de course. Sa validité est limitée aux dates et à l'itinéraire prévu pour le rallye.

Les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.

Cette règle s'applique aussi aux véhicules immatriculés à l'étranger.

Les concurrents ne pourront présenter leurs véhicules aux vérifications techniques qu'après y avoir apposé les plaques de Rallye, les panneaux de compétition et la publicité obligatoire.

BULLETIN N°2

6. ADVERTISING AND IDENTIFICATION / PUBLICITE ET IDENTIFICATION

6.1 The organiser's obligatory advertising which must be affixed to the competitors' cars of the "88^e Rallye Automobile Monte-Carlo" is: **CASINO MONTE-CARLO**.

There is no optional organiser's advertising.

6.1 La publicité obligatoire des organisateurs qui sera apposée sur les voitures participant au « 88^e Rallye Automobile Monte-Carlo » est: **CASINO MONTE-CARLO**.

Il n'y a pas de publicité facultative.

RS CMR FIA 2021

27. NUMEROS DE COURSE ET PUBLICITE

27.1 GENERALITES

27.1.1 Les organisateurs fourniront à chaque équipage un numéro de course qui devra être apposé sur les voitures selon les emplacements indiqués avant les vérifications techniques.

27.1.2 Toute publicité à l'intérieur de ce numéro est obligatoire et ne peut être refusée par les concurrents. Il est interdit de modifier ces panneaux.

27.2 PANNEAUX DE PORTIERES AVANT

27.2.1 Deux panneaux de portières avant de 67 cm de longueur sur 17 cm de hauteur dont 1 cm de bordure blanche. Chacun de ces panneaux comprendra obligatoirement sur sa partie avant un espace réservé au numéro de course qui sera noir mat.

Les chiffres, d'une hauteur de 14 cm et d'une largeur de trait de 2 cm, apparaîtront en jaune fluorescent (PMS 803). Le reste de ce panneau de portière sera réservé à l'organisateur.

27.2.2 Chaque panneau sera placé à l'horizontale sur le bord d'attaque de chaque portière avant, le numéro sur le devant. Le sommet du panneau devra se trouver entre 7 et 10 cm en dessous de la limite inférieure de la vitre.



@automobileclubmonaco | www.acm.mc

#RallyeMonteCarlo



WRC

FIA

RALLYE MONTE-CARLO

27.2.3 Aucune signalisation autre que la livrée de la voiture ou l'identification du championnat visée au 29.5.1 ne devra être placée à moins de 10 cm de ce panneau.

27.3 VITRE ARRIERE

Un panneau de vitre arrière de 30 cm de largeur et de 10 cm de hauteur au maximum sera placé au bas du centre de la vitre arrière. Un espace adjacent de 15 cm x 15 cm fera apparaître un numéro de course sur une hauteur de 14 cm, en orange fluorescent (PMS 804) sur fond clair. Ce numéro pourra être réfléchissant et devra être visible de l'arrière à hauteur d'oeil.

27.4 VITRES LATERALES

Deux numéros à apposer sur les vitres latérales arrière de 20 cm de hauteur et d'une largeur de trait de 25 mm, de couleur orange fluorescent (PMS 804), éventuellement réfléchissants. Ces numéros devront être placés sur les vitres latérales arrière, adjacents au nom de l'équipage.

27.5 PANNEAU DE TOIT

27.5.1 Un panneau de toit de 50 cm de largeur sur 52 cm de hauteur qui sera placé sur le toit, le sommet orienté vers l'avant de la voiture. Un numéro de course noir mat de 5 cm de largeur sur 28 cm de hauteur apparaîtra sur un fond blanc mat de 50 cm de largeur sur 38 cm de hauteur.

27.5.2 La publicité de l'organisateur devra s'insérer dans une surface ayant la même largeur (50 cm) et de 14 cm de haut (ou 2 x 7 cm de haut), située au-dessus et/ou au-dessous des numéros.

27.6 PANNEAU AVANT

A l'avant : un panneau s'inscrivant dans un rectangle de 43 cm de largeur sur 21,5 cm de hauteur sur lequel figurera le numéro de course et le nom complet du rallye.

29 RESTRICTIONS EN MATIERE DE PUBLICITE

29.1 Il est permis aux concurrents d'apposer librement toute publicité sur leurs voitures, pour autant que celle-ci :

- Soit autorisée par les lois nationales et les règlements de la FIA.
- Ne soit pas contraire aux bonnes moeurs et coutumes.
- Ne soit pas de nature politique ou religieuse.
- Respecte l'Art. 27.2.3.
- N'empêche pas la vue de l'équipage à travers les vitres.
- Soit conforme aux dispositions de l'Article 10.6.2 du Code.

29.2 Le nom d'un constructeur automobile ne peut pas être associé au nom du rallye ou figurer dans les espaces publicitaires imposés par les organisateurs.

29.3 Le texte de toute publicité imposée par l'organisateur doit être clairement précisé dans le règlement particulier, ou, si dans un additif officiel, avant la clôture des engagements du rallye.

29.4 PUBLICITE FACULTATIVE DES ORGANISATEURS

29.4.1 Les organisateurs peuvent demander aux concurrents de porter une publicité facultative supplémentaire. Si un concurrent refuse cette publicité, le droit d'engagement ne peut être plus élevé du double. Dans tous les cas, ce montant supplémentaire est limité à 2000 €.



@automobileclubmonaco | www.acm.mc

#RallyeMonteCarlo



WRC

FIA



- 29.4.2** Aucun droit supplémentaire pour une publicité facultative se rapportant à une marque d'automobile, de pneumatiques, de carburant ou de lubrifiant ne pourra être imposé à tout concurrent si ce dernier la refuse.
- 29.4.3** Les concurrents qui acceptent la publicité facultative des organisateurs comme spécifié dans le règlement particulier doivent leur réserver des emplacements.
- 29.4.4** Le port d'une publicité facultative ne devra pas être imposé tel que précisé à l'Annexe VI.

29.5 IDENTIFICATION ET PUBLICITE DU CHAMPIONNAT

- 29.5.1** Les espaces suivants sont réservés au Promoteur du Championnat pour apposer l'identification et la publicité du Championnat au moyen de jeux d'autocollants :

Un espace (de 15 cm de haut sur toute la largeur du pare-brise) (sous l'espace existant de 15 cm de haut réservé aux concurrents au sommet du pare-brise) à condition qu'il soit conforme à la législation nationale du pays du rallye.

Un espace de 6 cm de haut et de 67 cm de large immédiatement sous le panneau de portière avant décrit à l'Article 27.2.1.

Un espace de 10 cm de haut et de 20 cm de large sur le tableau de bord de la voiture et dans le champ de vision de la caméra embarquée du Promoteur du Championnat.

- 29.5.2** Chaque voiture de priorité engagée dans les Championnats pour Constructeurs, WRC 2, WRC 3 et/ou WRC Junior doit utiliser le jeu d'autocollants approprié fourni par le Promoteur. Tous les autres concurrents doivent utiliser le jeu d'autocollants approprié si le Promoteur le demande.
- Toute publicité apparaissant dans l'identification du Championnat doit être conforme aux Articles 29.1 et 29.2.

CODE SPORTIF INTERNATIONAL

ARTICLE 16 RÈGLEMENT SUR LES NUMÉROS DE COMPÉTITION ET LA PUBLICITÉ SUR LES AUTOMOBILES

.....*Omissis*

ARTICLE 16.7

Sauf indication contraire dans le règlement applicable, les glaces et vitres des *Automobiles* doivent rester vierges de toute publicité, à l'exception d'une bande ayant une largeur maximum de 10 cm sur la partie supérieure du pare-brise et, à condition que la visibilité vers l'arrière reste intacte, d'une bande ayant une largeur maximum de 8 cm sur la lucarne arrière.



WRC

FIA

RALLYE MONTE-CARLO



Pas acceptable



Pas acceptable

28. NOMS DU PILOTE ET DU COPILOTE

28.1 VITRES LATERALES ARRIERE

Les initiales des prénoms et les noms de famille du pilote et du copilote, ainsi que le drapeau correspondant à la nationalité qui figure sur leurs passeports, doivent apparaître sur la vitre latérale arrière des deux côtés de la voiture, adjacents au numéro de course. Les noms devront être inscrits :

- en caractères Helvetica blanc ;
- en majuscules pour les initiales et la première lettre de chaque nom et en minuscules pour les autres lettres ;
- sur une hauteur de 6 cm avec une largeur de trait de 1,0 cm.

Le nom du pilote figurera en haut des deux côtés de la voiture.